



TOUT SAVOIR

Sur les Classes Chantantes

Vadémécum à destination des professeurs d'éducation musicale
et de chant choral de l'Académie de Poitiers



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

PARTIE 1 – AVANT-PROPOS

“ La pratique du chant est, pour les enfants, les adolescents, une expérience magnifique : ils découvrent à travers leur propre voix tout un monde de sensations et d’émotions qu’ils ignoraient ! Ils vont apprendre à goûter la saveur des voyelles, des syllabes, des onomatopées, et bien sûr celle des mots, et tout ce qu’ils révèlent une fois tissés en poésie. Ils vont explorer tout un répertoire d’une extrême diversité : un voyage toujours renouvelé à travers l’espace et le temps, depuis les anciennes polyphonies jusqu’aux œuvres d’aujourd’hui qui souvent laissent entr’apercevoir un monde inconnu ! Le chant choral, c’est aussi le plaisir d’un partage et d’une écoute mutuelle — écouter sa propre voix mêlée à celle des autres, pour sentir et apprécier l’harmonie qui les unit.

Enfin, le chant choral, c’est la possibilité de construire puis d’offrir en concert, par un travail soutenu indissociable du plaisir qu’il apporte, des instants de vérité et de beauté. Et cela compte parmi les moments les plus intenses et les plus mémorables que réserve la vie ! “

Anthony Girard, Compositeur

LA MUSIQUE AU SERVICE DE LA REUSSITE SCOLAIRE¹ :

Une pratique régulière et assidue du chant choral pendant au moins quatre ans développe chez les enfants et les adolescents des facultés cognitives et intellectuelles facilitant les apprentissages scolaires. De nombreuses études scientifiques concluent aux remarques suivantes :

- ◆ amélioration de 13% des capacités de mémorisation ;
- ◆ amélioration des capacités de réception sonore facilitant l’apprentissage du langage et des langues étrangères ;
- ◆ diminution des risques d’échec scolaire de 80% et réduction des inégalités ;
- ◆ développement des capacités cérébrales en rendant les réponses neuronales plus rapides dans le traitement et la discrimination sonore ;
- ◆ la musique apprend à apprendre ;
- ◆ développement chez les enfants et les adolescents de la confiance en soi ;
- ◆ appropriation plus rapide des règles de vie en collectivité ;
- ◆ construction d’une autodiscipline favorisant les apprentissages ;
- ◆ amélioration des résultats scolaires de 15 points de pourcentage en moyenne entre un élève musicien et un non-musicien ;
- ◆ développement des notions de persévérance et d’effort indispensables à un travail scolaire efficace.

¹ L’ensemble des informations ci-dessus est issu des recherches de la scientifique Nina Kraus et du département de sciences cognitives de la Northwestern University de Chicago publiées en septembre 2015 dans *Proceedings of the National Academy of Sciences*.

PARTIE 2 – LA PRATIQUE CHORALE

Grâce à de très nombreuses études internationales menées ces dernières années, les scientifiques s'accordent aujourd'hui sur les nombreux bienfaits d'une pratique chorale régulière dans le cadre scolaire. Une formation musicale poussée amène l'élève à développer diverses compétences touchant les domaines intellectuel, personnel, affectif, physique et culturel.

SUR LE PLAN INTELLECTUEL :

On relève généralement un lien entre l'apprentissage de la musique, des mathématiques et des langues. Ainsi, un rapport de la Société pour la promotion de la science et de la technologie souligne que « *Des disciplines telles que la physique, la biologie, l'ethnologie, la linguistique, la neurologie ou encore l'informatique peuvent être abordées par le biais de la musique, une porte d'entrée particulièrement attrayante pour les adolescents qui sont peu ou pas attirés par les sciences.* »

D'autre part, on remarque que l'autodiscipline acquise lors de l'apprentissage musical agit considérablement sur le taux de réussite d'un élève. En effet, les études menées par l'association Chorus America et recensées dans l'ouvrage *The Chorus Impact Study* montre une amélioration moyenne de quinze points de pourcentage des résultats scolaires entre un enfant chanteur et un enfant non chanteur. Selon certains neurologues, cela serait dû au fait que la musique contribue à l'augmentation des performances cérébrales en développant l'interaction entre les deux hémisphères.

SUR LE PLAN PERSONNEL :

La musique contribue fortement au développement de la personnalité, d'un équilibre entre l'intellect (apprentissage d'un instrument, persévérance, etc.) et les émotions (expression, sensibilité). Des études démontrent que l'esprit scientifique intervient quant à l'appréhension de l'univers et que les qualités artistiques vont justement permettre de donner un sens à cet univers.

La musique permet notamment à l'élève qui doit se présenter publiquement lors de concerts de classes, de fin d'année ou autres, de développer un contrôle de ses émotions (sensibilité, nervosité, paralysie), une confiance en lui, une assurance, une habileté à communiquer, à s'exprimer grâce à la pratique d'une discipline artistique.

SUR LE PLAN AFFECTIF :

La musique permet aux jeunes de s'exprimer, particulièrement à certaines étapes de leur développement pendant lesquelles ils peuvent vivre des difficultés de communication. La pratique chorale développe chez les enfants des aptitudes à la vie en société et aux échanges indispensables à la construction de sa citoyenneté. Un chœur est une société où le maître mot est respect, respect des autres, mais aussi respect de soi.

SUR LE PLAN PHYSIQUE :

Une pratique vocale quotidienne permet à l'adolescent de prendre conscience de son corps et de sa respiration, facilitant grandement l'acceptation de soi. Le mal-être de l'adolescence se trouve vécu souvent plus aisément par les jeunes chanteurs.

En favorisant une motricité habile et fine, le chant assouplit également les tensions inhérentes à la scolarité de l'enfant. Cette détente améliore considérablement les apprentissages dans les autres matières où les élèves doivent rester statiques pendant de longues périodes.

SUR LE PLAN CULTUREL :

La culture savante, c'est-à-dire la connaissance du monde par le biais de l'affirmation d'une sensibilité artistique, est un rempart à la barbarie humaine sous toutes ces formes. Ainsi, la pratique chorale d'un répertoire éclectique allant du répertoire classique à la musique contemporaine, en passant par les musiques traditionnelles extra-européennes, ouvre l'élève sur le monde et sur les autres.

Le travail autour d'un ensemble de partitions variées permet aux enfants de construire des repères historiques, stylistiques et esthétiques forts, transférables dans l'ensemble des matières scolaires, mais aussi constituant un bagage pour leur vie d'adulte.



Depuis l'antiquité, dans toutes les civilisations, les élites politiques, culturelles et économiques ont fait de l'apprentissage de la **musique** un pilier essentiel de l'éducation d'un individu dans le but que celui-ci se réalise pleinement.

C'est aujourd'hui à **l'école de la confiance**, d'offrir à nos enfants une expérience musicale de qualité qui les fera grandir avec sérénité et succès.

Le projet académique de « **Classes Chantantes** » a ainsi pour mission d'inscrire le cours d'éducation musicale dans une acquisition **bienveillante** et **exigeante** de l'ensemble des compétences du socle commun de connaissances de compétences et de culture².

² **Socle commun de connaissances, de compétences et de culture** - décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015

PARTIE 3 – LES CLASSES CHANTANTES

Le dispositif « **Classes chantantes** » est un cours d'éducation musicale dont le but est l'acquisition par l'ensemble des élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. À la lumière des propos liminaires évoqués ci-avant, cette proposition d'organisation innovante a pour vocation de densifier l'enseignement disciplinaire traditionnel, permettant d'asseoir et d'essaimer les bienfaits d'une pratique musicale régulière. Les « **Classes chantantes** » s'inscrivent ainsi dans le respect des programmes de l'enseignement de l'éducation musicale et du chant choral.

La mise en place d'une « **Classe chantante** » dans un établissement scolaire du second degré n'est pas modélisée. Chaque porteur de projet – le professeur d'éducation musicale et le chef d'établissement – pourra adapter les propositions ci-dessous au contexte et à la spécificité de leur établissement.

LA CONSTITUTION D'UNE CLASSE CHANTANTE

La mise en œuvre d'un dispositif de classe chantante nécessite la réunion de deux classes existantes pour l'enseignement de l'éducation musicale. Ces classes peuvent être de niveaux différents – par exemple la réunion d'une classe de sixième et d'une classe de cinquième – ou de niveau identique, deux classes de sixième.

Les classes chantantes peuvent être constituées d'un ensemble d'élèves volontaires, mais il est aussi possible qu'une ou deux classes soient désignées de manière plus ou moins arbitraire par la communauté éducative de l'établissement.

Les deux classes désignées devront être alignées sur des créneaux horaires identiques par le principal ou le proviseur.

Il est important d'insister sur le fait que ce dispositif entraîne la constitution d'un groupe classe composé de 50 à 60 élèves pour chaque séance de travail. Le professeur en charge de cet enseignement doit en avoir conscience dans son geste pédagogique et dans l'énergie à investir. Cela implique également pour l'établissement, la mise à disposition d'une salle suffisamment spacieuse, sécurisée et équipée pour accueillir autant d'élèves en même temps.

LES MOYENS HORAIRES

La mise en place d'un dispositif de « **Classe chantante** » peut se faire a minima à moyens constants. En effet, celui-ci étant une évolution innovante du cours d'éducation musicale, il s'appuie naturellement sur les heures destinées à cet effet dans les **Dotations Horaires Globales** des établissements. Lorsque l'on réunit deux classes pour un créneau d'éducation musicale, on dégage ainsi deux heures hebdomadaires de cet enseignement pour chaque élève participant à ce dispositif.

Dans le but de densifier davantage encore ce projet innovant, il est également possible de compléter ces deux heures par une ou deux heures hebdomadaires sur la part d'autonomie de chaque établissement. Cela donnerait un total possible de trois ou quatre heures de pratique musicale par semaine.

L'ARTICULATION AVEC L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL

Les « **Classes chantantes** » sont complémentaires de l'enseignement facultatif de chant choral mis en place à la rentrée 2018. Celles-ci peuvent initier une appétence supplémentaire de la part des élèves pour la pratique chorale. Ainsi, une fois le projet terminé pour les élèves participants, il est à espérer qu'ils souhaitent massivement poursuivre une pratique vocale qualitative autour d'un projet artistique cohérent. Nous pouvons attendre de ce fait une densification du nombre d'élèves de quatrième et de troisième dans les chorales des collèges de l'académie et une continuité ensuite dans les lycées.

Il est également possible d'adjoindre dans l'emploi du temps des « **Classes chantantes** » une participation obligatoire de celles-ci à l'enseignement facultatif de chant choral. Les élèves inscrits dans le dispositif viendraient renforcer vocalement, qualitativement et quantitativement la chorale du collège. En outre, cette possibilité d'articulation densifierait la pratique vocale hebdomadaire d'au moins une heure, portant le total au minimum à trois heures de chant par semaine.

Dans le cas de l'hypothèse ci-dessus, l'enseignant/chef de chœur devra veiller à l'équilibre du répertoire pour éviter la redondance. Pour cela, l'idéal est de proposer des chants différents, mais possiblement complémentaires, entre l'enseignement facultatif de chant choral et celui des « **Classes chantantes** ».

LE CONCERT COMME MOTEUR PÉDAGOGIQUE

La représentation publique est au cœur du dispositif pédagogique des « **Classes chantantes** ». Elle permet de développer la motivation des élèves et de construire un véritable souci d'exigence artistique collectif. Il est donc conseillé de permettre aux élèves de se produire régulièrement en concert ou lors de manifestation publique. Toutes les situations sont ainsi bonnes à saisir : cérémonies officielles, remise de diplôme, rentrée en musique, fête de l'établissement, festivals, concerts, rencontres sportives, etc.

L'ORGANISATION HEBDOMADAIRE

Selon les options choisies ci-avant, l'organisation hebdomadaire sera différente d'un établissement à un autre. Toutefois, l'idéal collectif est de privilégier au maximum la récurrence de la pratique musicale tout au long de la semaine. Cette organisation est à convenir bien en amont avec le chef d'établissement pour adapter celle-ci au contrainte de fonctionnement de chaque collège ou lycée. Il est conseillé de favoriser plutôt des séances courtes d'une demi-heure. Pour faciliter l'organisation de l'établissement et notamment celle de la demi-pension, ces séances de cours peuvent être positionner sur le temps du déjeuner (M4 ou S1).

Nombre d'heures par semaine	Hypothèse n°1	Hypothèse n°2	Hypothèse n°3
2 heures	4 fois 30 minutes	2 fois 30 minutes + 1 fois 1 heure	2 fois 1 heure
3 heures	2 fois 30 minutes + 2 fois 1 heure	3 fois 1 heure	2 fois 1 heure 30
4 heures	4 fois 1 heure	2 fois 30 minutes + 3 fois 1 heure	2 fois 1 heure 30 + 1 fois 1 heure

L'ORGANISATION D'UNE SÉANCE DE CLASSE CHANTANTE

Une séance de classe chantante a pour objectif, d'une part de construire les compétences attendues par les programmes d'éducation musicale et de chant choral, et d'autre part de permettre aux élèves de produire avec soin un programme musical varié et de qualité. Il est possible de construire également une progression hebdomadaire articulant l'ensemble des séances de manière cohérente et efficiente.

Proposition de progression hebdomadaire pour 4 séances de 30 minutes :

Séance n°1 (30 minutes)	Séance n°2 (30 minutes)	Séance n°3 (30 minutes)	Séance n°4 (30 minutes)
Routine d'accueil (5') Objectif : nasalité des résonateurs - Échauffement vocal n°5	Routine d'accueil (5') Objectif : nasalité des résonateurs - Échauffement vocal n°5	Routine d'accueil (5') Objectif : souplesse de la mâchoire - Échauffement vocal n°5	Routine d'accueil (5') Objectif : souplesse de la mâchoire - Échauffement vocal n°5
L'atelier du jeune chanteur (5') Objectif : les rythmes pointés - Lecture chantée n°8	L'atelier du jeune chanteur (5') Objectif : les rythmes pointés - Lecture chantée n°8	L'atelier du jeune chanteur (5') Objectif : les rythmes pointés - Lecture chantée n°8 + évaluation notée	L'atelier du jeune chanteur (5') Objectif : les rythmes pointés - Lecture chantée n°9
L'étude de répertoire (15') Objectifs : nasalité des résonateurs et les rythmes pointés - Révision du chant n°1 (5') - Apprentissage du chant n°2 (10')	L'étude de répertoire (15') Objectifs : nasalité des résonateurs et les rythmes pointés - Révision du chant n°1 (5') - Approfondissement du chant n°2 (10')	Évaluation du répertoire (10') Objectif : nasalité des résonateurs, souplesse de la mâchoire, mémorisation - Révision du chant n°2 - Évaluation du chant n°2	Activités d'écoute (10') Objectif : les rythmes pointés - Travail autour de l'audition d'une œuvre du répertoire savant
Percussions corporelles (5') Objectif : rythmes pointés - Accompagnement du chant n°3 et réalisation vocale du chant par le professeur	Percussions corporelles (5') Objectif : rythmes pointés - Accompagnement du chant n°3 et réalisation vocale du chant par quelques élèves	L'étude de répertoire (10') Objectifs : souplesse de la mâchoire et les rythmes pointés - Révision du chant n°1 (5') - Révision du chant n°3 (5') avec percussions corporelles	L'étude de répertoire (10') Objectifs : souplesse de la mâchoire et les rythmes pointés - Révision du chant n°1 (3') - Révision du chant n°2 (3') - Révision du chant n°3 (4')

LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

De nombreux outils sont ou seront à disposition des professeurs en charge de ces « **Classes chantantes** » sur le site disciplinaire d'éducation musicale et chant choral de l'académie de Poitiers. Les enseignants pourront trouver ainsi les documents suivants dès la rentrée 2018 :

- ◆ planificateur de séance et calendrier annuel ;
- ◆ outils d'accompagnement à l'évaluation ;
- ◆ propositions de routine d'accueil ;
- ◆ répertoire de chanson ;
- ◆ support pédagogique à l'atelier du jeune chanteur ;
- ◆ activités d'écoute adossées à la pratique vocale ;
- ◆ les documents d'accompagnement des programmes ;
- ◆ les actions du plan académique de formation en lien avec le dispositif de « Classe chantante » ;
- ◆ des capsules vidéo réalisées par les professeurs d'autres établissements.



⇒ http://ww2.ac-poitiers.fr/ed_music/



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE
